

Aboubakar NACANABO et Mercy MBITHI : Rencontre avec la nouvelle direction du Comité technique CBT

PRETORIA - Le Comité technique sur la fiscalité transfrontalière (CBT) du Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) a élu un nouveau président et vice-présidente.

M. Aboubakar NACANABO du Burkina Faso a été élu en tant que président et Mme Mercy MBITHI du Kenya a été nommée vice-présidente du comité. L'élection a eu lieu lors de la 25e réunion technique du CBT, qui s'est tenue de manière virtuelle le mercredi 5 août 2021.

Le comité CBT, composé de membres représentant 10 pays, existe depuis 2014.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR M. NACANABO

M. NACANABO, qui a rejoint le CBT en 2014, est chef du service de contrôle sur pièces à la direction des grandes entreprises au sein de la Direction générale des Impôts du Burkina Faso. Il parle couramment l'anglais et le français.

Ses domaines d'expertise technique sont les suivants :

- Prix de transfert
- Déductibilité des intérêts
- Economie numérique

En plus de son expertise, le nouveau président du comité CBT est également titulaire d'un doctorat dans le domaine de l'imposition de l'économie numérisée de l'Académie des Sciences du Management de Paris.

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR MME MBITHI

Mme Mbithi fait partie du comité CBT depuis 2018. Elle est actuellement gestionnaire adjointe au Bureau fiscal international de l'Autorité fiscale du Kenya et conférencière auxiliaire à la *Strathmore Law School*.

Ses domaines d'expertise technique sont les suivants :

- Prix de transfert
- Établissements stables
- TVA sur les transactions transfrontalières

En plus de son expertise, Mme Mbithi est diplômée du Master exécutif en fiscalité, ayant obtenu d'excellents résultats pendant le programme.

L'objectif du comité CBT est de fournir aux membres de l'ATAF une analyse technique des processus d'établissement de normes et de recueillir les contributions des membres sur la direction que devrait prendre le Secrétariat de l'ATAF.

Le CBT produit également des documents techniques tels que la série de sept notes techniques élaborées pour guider les pays africains dans l'imposition de l'économie numérique. Le CBT a également élaboré diverses lignes directrices et approches suggérées pour la rédaction de textes législatifs concernant, par exemple, les prix de transfert et la déductibilité des intérêts.

Parmi les tâches qu'entreprendra la nouvelle direction, citons la contribution à la conception technique des propositions concernant les Piliers Un et Deux du Cadre inclusif, l'article 12B des Nations unies, ainsi qu'un soutien en matière d'assistance technique pour les pays membres de l'ATAF.